



ORGANISATION EUROPEENNE  
ET MEDITERRANEENNE  
POUR LA PROTECTION DES PLANTES

EUROPEAN AND MEDITERRANEAN  
PLANT PROTECTION  
ORGANIZATION

# OEPP

## Service d'Information

No. 7 PARIS, 2011-07-01

### SOMMAIRE

### Ravageurs & Maladies

- [2011/150](#) - Nouvelles données sur les organismes de quarantaine et les organismes nuisibles de la Liste d'alerte de l'OEPP
- [2011/151](#) - Situation de *Meloidogyne chitwoodi* et *Meloidogyne fallax* en Suisse
- [2011/152](#) - Premier signalement de *Paraleyrodes minei* en Italie
- [2011/153](#) - Premier signalement de *Fusarium foetens* au Canada
- [2011/154](#) - Premier signalement d'une contamination naturelle de tomates sous serre par le *Potato spindle tuber viroid* aux États-Unis
- [2011/155](#) - Le *Potato spindle tuber viroid* détecté sur des plantes ornementales sans symptômes en Liguria et Campania (IT)
- [2011/156](#) - Premier signalement du *Chrysanthemum stunt viroid* en Slovénie
- [2011/157](#) - Première détection du *Tomato apical stunt viroid* sur tomate aux Pays-Bas
- [2011/158](#) - Premier signalement du *Tomato apical stunt viroid* sur *Solanum jasminoides* en Italie
- [2011/159](#) - Premier signalement du *Citrus exocortis viroid* sur *Solanum jasminoides* en Autriche
- [2011/160](#) - Rapport de l'OEPP sur les notifications de non-conformité

### Plantes envahissantes

- [2011/161](#) - Norvège : initiatives nationales sur le Code de conduite
- [2011/162](#) - Pologne : initiatives nationales sur le Code de conduite
- [2011/163](#) - Slovaquie : initiatives nationales sur le Code de conduite
- [2011/164](#) - Slovaquie : initiatives nationales sur le Code de conduite
- [2011/165](#) - Espagne : initiatives nationales sur le Code de conduite
- [2011/166](#) - Pays-Bas : initiatives nationales sur le Code de conduite
- [2011/167](#) - Royaume-Uni : initiatives nationales sur le Code de conduite

## 2011/150 Nouvelles données sur les organismes de quarantaine et les organismes nuisibles de la Liste d'alerte de l'OEPP

En parcourant la littérature, le Secrétariat de l'OEPP a extrait les nouvelles informations suivantes sur des organismes de quarantaine et des organismes nuisibles de la Liste d'Alerte de l'OEPP. La situation de l'organisme concerné est indiquée en gras, dans les termes de la NIMP no. 8.

- **Nouveaux signalements**

En 2006, l'*Impatiens necrotic spot virus* (*Tospovirus*, INSV - Liste A2 de l'OEPP) a été détecté sur des *Phalaenopsis* présentant des symptômes dans la province du Yunnan en Chine (Cheng *et al.*, 2010). Jusqu'à présent, le Secrétariat de l'OEPP ne disposait pas de données sur la présence de l'INSV en Chine. **Présent, trouvé au Yunnan.**

Au cours de prospections menées entre 2003 et 2008 pour évaluer la présence de phytoplasmes dans les cultures fruitières et maraîchères d'Azerbaïdjan, le Stolbur phytoplasma (Liste A2 de l'OEPP), '*Candidatus Phytoplasma pyri*' (Liste A2 de l'OEPP) et '*Candidatus Phytoplasma prunorum*' ont été détectés pour la première fois dans ce pays (Balakishiyeva *et al.*, 2010). **Présents, pas de détail.**

Le *Pepino mosaic virus* (*Potexvirus*, PepMV - Liste d'Alerte de l'OEPP) est signalé pour la première fois en Turquie. Aux printemps de 2008 et 2009, des symptômes inhabituels ont été observés sur des tomates sous serre (*Lycopersicon esculentum*) à Dalaman (province de Muğla, région égéenne). Des études au laboratoire (DAS-ELISA, inoculation à des indicateurs herbacés) ont confirmé la présence du PepMV dans les plantes malades (Özdemir, 2010). **Présent, détecté sur des tomates sous serre dans la province de Muğla (région égéenne).**

*Tetranychus evansi* (Acari: Tetranychidae - Liste A2 de l'OEPP) est présent au Niger et en Tanzanie (Boubou *et al.*, 2011). **Présent, pas de détail.**

- **Signalements détaillés**

En Italie, *Acidovorax citrulli* (Liste d'Alerte de l'OEPP) a été détecté dans une culture de melons (*Cucumis melo*) de la municipalité de San Nicolò d'Arcidano (province d'Oristano) en Sardaigne. La culture infectée a été immédiatement détruite (ONPV d'Italie, 2011-02).

L'ONPV d'Italie a signalé la présence de *Paysandisia archon* (Lepidoptera: Castniidae - Liste A2 de l'OEPP) dans la région du Lazio. Le ravageur a été trouvé sur 3 palmiers (*Trachycarpus fortunei*) du jardin botanique de l'université de Tuscia à Viterbo. Toutes les plantes infestées ont été détruites. *P. archon* a également été trouvé dans la région de Basilicata, sur un *Phoenix dactylifera* de la municipalité de Nova Siri (province de Matera). Des mesures phytosanitaires ont été prises (ONPV d'Italie, 2010-12 et 2011-03).

En Chine, la cochenille invasive *Phenacoccus solenopsis* (Hemiptera: Pseudococcidae) a été trouvée pour la première fois en août 2008 dans la ville de Guangzhou sur *Hibiscus rosa-sinensis*. Des prospections au champ entre 2008 et 2010 ont montré que *P. solenopsis* est présent dans les 8 provinces suivantes: Fujian, Guangdong, Guangxi, Hainan, Hunan, Jiangxi, Sichuan Yunnan et Zhejiang. La cochenille a toujours une répartition éparse dans

le sud de la Chine. *P. solenopsis* a été trouvé principalement sur hibiscus, mais des foyers ont été signalés dans des cultures de coton de Jiangxi et Hunan (Zhang *et al.*, 2010).

En Italie, la répartition de *Spodoptera littoralis* (Lepidoptera: Noctuidae - Liste A2 de l'OEPP) est restée limitée à la région de Sicilia jusqu'aux années 1990. Le ravageur s'est ensuite disséminé dans les régions du centre et du sud de l'Italie continentale, provoquant des foyers graves sur de nombreuses cultures (principalement des cultures légumières). En septembre-octobre 2010, 7 mâles de *S. littoralis* ont été capturés dans des pièges à phéromone d'un champ de betterave feuille et d'épinard en Emilia-Romagna (Province de Cesena). Le ravageur a été trouvé à la fin de la période de végétation et aucun dégât n'a été signalé dans ce champ ; par conséquent aucune mesure phytosanitaire n'a été prise. L'organisation régionale de la protection des végétaux considère que le statut phytosanitaire de *S. littoralis* en Emilia-Romagna peut être défini ainsi: **Transitoire, sous surveillance: quelques mâles capturés dans des pièges à phéromone, dans un seul champ de Romagna.**

En Italie, des phytoplasmes du groupe du Stolbur ont été détectés dans des échantillons de *Monarda fistulosa* (Lamiaceae) présentant des symptômes dans un jardin d'herbes aromatiques de la municipalité de Casola Valsenio (province de Ravenna), région d'Emilia-Romagna (ONPV d'Italie, 2010-12).

- **Éradication**

Au Royaume-Uni, des prospections officielles conduites dans 3 cours d'eau du Cambridgeshire dans lesquels *Ralstonia solanacearum* (Liste A2 de l'OEPP) avait été trouvé (rivières Back, Stanground Lode et Pig Water) ont montré que la bactérie n'est plus présente. Il s'agit du résultat d'un programme d'élimination de *Solanum dulcamara*. La bactérie n'a pas été trouvée pendant deux années consécutives et les restrictions sur l'irrigation ont été levées pour ces 3 cours d'eau (ONPV du Royaume-Uni, 2011).

- **Épidémiologie**

Des études ont montré que *Diaphorina citri* (Hemiptera: Aphalaridae - Liste A1 de l'OEPP) peut acquérir '*Candidatus Liberibacter americanus*' (Liste A1 de l'OEPP) sur *Murraya paniculata* et le transmettre à des orangers (*Citrus sinensis* cv. 'Valencia') (Gasparoto *et al.*, 2010).

**Source:** Balakishiyeva G, Danet JL, Qurbanov M, Mamedov A, Kheyr-Pour A, Foissac X (2010) First report of phytoplasma infections in several temperate fruit trees and vegetables. *Journal of Plant Pathology* **92**(4, Suppl.), S4.105.  
 Boubou A, Migeon A, Roderick GK, Navajas M (2011) Recent emergence and worldwide spread of the red tomato spider mite, *Tetranychus evansi*: genetic variation and multiple cryptic invasions. *Biological Invasions* **13**(1), 81-92.  
 Cheng XF, Dong JH, Fang Q, Ding M, McBeath JH, Zhang ZK (2010) Detection of *Impatiens necrotic spot virus* infecting *Phalaenopsis* in Yunnan. *Journal of Plant Pathology* **92**, 543-546.  
 Gasparoto MCG, Bassanezi RB, Amorim L, Montesino LH, Lourenço SA, Wulff NA, Teixeira DC, Mariano AG, Martins EC, Leite APR, Bergamin Filho A (2010) First report of '*Candidatus Liberibacter americanus*' transmission from *Murraya paniculata* to sweet orange by *Diaphorina citri*. *Journal of Plant Pathology* **92**(2), p 546.  
 ONPV d'Italie (2010-12, 2011-02, 2011-03, 2011-04).  
 ONPV du Royaume-Uni (2011-06).  
 Özdemir S (2010) First report of *Pepino mosaic virus* in tomato in Turkey. *Journal of*

*Plant Pathology* 92(4, Suppl.), S4.107.

Zhang R, Wang Y, Li Y (2010) Discovery of a new invasive mealybug, *Phenacoccus solenopsis* Tinsley (Hemiptera: Pseudococcidae) in China. Abstract of a paper presented at the Potential Invasive Pests Workshop (Miami, US, 2010-10-10/14), p 71

Mots clés supplémentaires : nouveaux signalements, signalements détaillés, épidémiologie

Codes informatiques: LIBEAM, PAYSAR, PEPMVO, PHENSO, PHYP10, PHYP10, PHYPR, PHYPY, PSDMAC, RALSSO, SPODLI, TETREV, AZ, CN, GB, IT, NE, TR, TZ

### 2011/151 Situation de *Meloidogyne chitwoodi* et *Meloidogyne fallax* en Suisse

En Suisse, *Meloidogyne chitwoodi* (Liste A2 de l'OEPP) a été détecté pour la première fois en 2002 au cours de prospections de routine. Le nématode a été trouvé dans 1 échantillon d'une serre du canton du Valais. Des prospections menées entre 2002 et 2006 ont montré que d'autres sites de production étaient contaminés par *Meloidogyne fallax* (Liste A2 de l'OEPP). Les deux espèces étaient toutefois limitées à un petit nombre de sites de production de la région de Saillon (Valais). Des mesures d'éradication et d'enrayement ont été prises et seul *M. fallax* a été détecté en 2007/2008. Des études menées en 2009/2010 ont confirmé l'absence de *M. chitwoodi* mais ont montré que *M. fallax* était toujours présent dans un petit nombre de tunnels plastiques chauffés et de serres du canton du Valais.

La situation de *Meloidogyne chitwoodi* en Suisse peut être décrite ainsi : **Absent, détecté une fois en 2002 mais éradiqué.**

La situation de *Meloidogyne fallax* en Suisse peut être décrite ainsi : **Présent, détecté dans un petit nombre de sites de production (tunnels plastiques chauffés et serres) près de Saillon (Valais), en cours d'éradication.**

Source: Eder R, Roth I, Terrettaz C, Kiewnick S (2010) Les nématodes de quarantaine dans les cultures maraîchères en Suisse. *Recherche Agronomique Suisse* 1(9), 340-345.

Mots clés supplémentaires : absence, nouveau signalement

Codes informatiques: MELGCH, MELGFA, CH

### 2011/152 Premier signalement de *Paraleyrodes minei* en Italie

La présence d'un nouvel aleurode, *Paraleyrodes minei* (Homoptera: Aleyrodidae), a été récemment signalée en Italie (Jesu & Iaccarino, 2011; ONPV, 2011). À la fin de 2010, *P. minei* a été trouvé dans le 'Parco Gussone', le jardin de la faculté d'agriculture de l'Université de Napoli 'Federico II' à Portici (région de Campania), sur le feuillage d'arbres d'agrumes (*Citrus aurantium*). *P. minei* vit à la face inférieure des feuilles et se nourrit de sève. Ce ravageur est très souvent présent avec d'autres espèces d'aleurodes des agrumes (en particulier *Aleurothrixus floccosus*), ce qui peut compliquer sa détection et son identification. Une particularité de *P. minei* est que les femelles produisent des sécrétions cireuses circulaires (nids) sous lesquelles elles pondent leurs œufs en cercle. Les dégâts potentiels de cette espèce sur agrumes en Italie n'ont pas encore été étudiés. Des investigations sont en cours pour déterminer sa répartition et les mesures phytosanitaires appropriées.

*P. minei* a été décrit pour la première fois en 1989 sur des feuilles de *Citrus aurantium* collectées dans la région côtière de Syrie. Dans le Bassin méditerranéen, *P. minei* a été signalé dans plusieurs pays sur agrumes. Cette espèce est considérée comme étant

originaires des Amériques où elle est polyphage (Anonaceae, Apocynaceae, Araceae, Arecaceae, Asteraceae, Ericaceae, Euphorbiaceae, Lauraceae, Myrtaceae, Piperaceae, Polygonaceae, Rhizophoraceae, Rubiaceae et Rutaceae). *P. minei* attaque en particulier l'avocatier (*Persea americana*), le cocotier (*Cocos nucifera*), le goyavier (*Psidium guajava*) et des espèces de plantes ornementales (par ex. *Anthurium*, *Chamaedorea*, *Syngonium*). Sa répartition connue est la suivante :

**Région OEPP:** Espagne, Israël, Italie, Liban, Maroc, Portugal (y compris Azores et Madeira), Turquie.

**Afrique:** Bénin, Maroc.

**Amérique centrale et Caraïbes:** Belize, Bermudes, Guatemala, Haïti, Honduras, Rép. dominicaine.

**Amérique du nord:** États-Unis (California, Florida, Hawaii), Mexique.

**Amérique du sud:** Colombie, Porto Rico.

**Asie:** Chine (Hong Kong), Iran, Israël, Liban, Syrie.

Des photos de cet insecte sont disponibles sur Internet:

<http://www.biodiversidadvirtual.org/insectarium/Paraleyrodes-minei-laccarino-1990-cat13585.html>

<http://www.freshfromflorida.com/pi/enpp/ento/minei.html>

<http://old.iita.org/medialib/displayimage.php?album=86&pos=29>

**Source:** laccarino FM, Jesu R, Giacometti R (2011) *Paraleyrodes minei* laccarino 1990 (Homoptera: Aleyrodidae), new species for Italy, on *Citrus aurantium* L., 1758. *Journal of Entomological and Acarological Research* 43(1), 1-6.

Jesu R, laccarino FM (2011) *Paraleyrodes minei* nuovo aleirode degli agrumi. *L'Informatore Agrario* no. 23, p 65.

ONPV d'Italie (2011-07).

**Additional sources**

Argov Y (1994) [The woolly whitefly, a new pest in Israel]. *Alon Hanotea* 48(6), 290-292 (abst.).

Bellows TS, Meisenbacher C, Headrick DH (1998) Field biology of *Paraleyrodes minei* (Homoptera: Aleyrodidae) in Southern California. *Environmental Entomology* 27(2), 277-281.

García-García EJ, Garijo C, García Segura S (1992) Presencia de *Paraleyrodes* sp. pr. *citri* (Bondar, 1931) (Insecta: Homoptera: Aleyrodidae) en los cultivos de cítricos de la provincia de Málaga (sur de España): Aspectos biológicos y ecológicos de la plaga. *Boletín de Sanidad Vegetal. Plagas* 18(1), 3-9.

Ghahari H, Abd-Rabou S, Zahradnik J, Ostovan H (2009) Annotated catalogue of whiteflies (Hemiptera: Sternorrhyncha: Aleyrodidae) from Arasbaran, Northwestern Iran. *Journal of Entomology and Nematology* 1(1), 7-18. Available online at <http://www.academicjournals.org/JEN>

laccarino FM (1989) Description of *Paraleyrodes minei* n. sp. (Homoptera: Aleyrodidae), a new aleyrodid of citrus, in Syria. *Bollettino del Laboratorio di Entomologia Agraria 'Filippo Silvestri'* 46, 131-149 (in Italian).

Kfoury L, Abdul-Nour H, El-Amil R (2003) Les aleurodes des agrumes au Liban: inventaire raisonné et nouvelles espèces introduites (Hemiptera, Sternorrhyncha). *Nouvelle Revue d'Entomologie* 20(4), 345-351 (abst.).

Myartseva SN, Varela-Fuentes SE (2005) *Encarsia variegata* Howard (Hymenoptera: Aphelinidae), a parasitoid of whitefly *Paraleyrodes* spp. (Hemiptera: Aleyrodidae) in three citrus-producing states of Mexico. *Vedalia* 12(1), 23-31 (abst.).

Ulusoy MR, Uygun N, Kersting U, Karaca I, Satar S (1996) Present status of citrus whiteflies (Homoptera: Aleyrodidae) in Turkey and their control. *Zeitschrift für Pflanzenkrankheiten und Pflanzenschutz* 103(4), 397-402 (abst.).

**Internet (last accessed in 2011-07)**

EU project EuroMedCitrusNet. Non\_EU\_RegionalConferenceProceedings (Agadir, MA, 2008-10-13).

Interfruta. Folhas divulgativas: Laranjeira. Série Pragas no. 1. Prepared by AD Figueiredo and DJH Lopes (June 2005). <http://www.interfruta.angra.uac.pt/ficheiros/publicacoes/1159535763.pdf>

Muniappan R (2011) Recent invasive hemipterans and their biological control in Asia. Paper presented at the 5th Meeting of the Asian Cotton Research & Development Network (Lahore, PK, 2011-02-23/25). [http://www.icac.org/tis/regional\\_networks/asian\\_network/meeting\\_5/documents/papers/PapMuniappanR.pdf](http://www.icac.org/tis/regional_networks/asian_network/meeting_5/documents/papers/PapMuniappanR.pdf)

Problèmes phytosanitaires en verger d'agrumes au Maroc. Situation actuelle et perspectives d'avenir. Presentation by Prof. A Mazih.

[http://www2.spi.pt/euromedcitrusnet/Documents/Non\\_EU\\_RegionalConferenceProceedings/ANNEX%202008%20Prob%C3%A8mes%20phytosanitaires%20en%20Maroc.pdf](http://www2.spi.pt/euromedcitrusnet/Documents/Non_EU_RegionalConferenceProceedings/ANNEX%202008%20Prob%C3%A8mes%20phytosanitaires%20en%20Maroc.pdf)  
 Sociedad Española de Entomología Aplicada. Las moscas blancas de cítricos by A. Soto and F. Garcia Mari.  
<http://www.seea.es/conlupa/mbcitricos/mbCitricos4.htm#4.4>  
 USDA-ARS Systematic Entomology Laboratory. Evans G (2007) Host plant list of the whiteflies (Aleyrodidae) of the world by G. Evans (2007).  
<http://www.sel.barc.usda.gov:8080/1WF/WhiteflyHost.pdf>

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement

Codes informatiques: PARYMI, IT

### **2011/153 Premier signalement de *Fusarium foetens* au Canada**

Au printemps 2010, des symptômes inhabituels ont été observés dans une serre commerciale de bégonias (*Begonia x hiemalis*) dans le sud de l'Ontario, Canada. Les bégonias atteints étaient rabougris et leurs feuilles avaient une coloration verte terne. Un flétrissement du feuillage a ensuite été observé, des lésions aqueuses sont apparues à la base de la tige, et de grandes masses conidiennes d'un champignon se sont développées sur les tiges et les nervures. Ce champignon a été isolé et identifié comme étant *Fusarium foetens* (Liste A2 de l'OEPP). Il s'agit du premier signalement de *F. foetens* au Canada. La situation de *Fusarium foetens* au Canada peut être décrite ainsi : **Présent, trouvé pour la première fois en 2010 dans une serre commerciale de bégonias en Ontario.**

**Source:** Tian XL, Dixon M, Zheng Y (2010) First report of Hiemalis begonias wilt disease caused by *Fusarium foetens* in Canada. *Plant Disease* 94(10), p 1261.

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement

Codes informatiques: FUSAFO, CA

### **2011/154 Premier signalement d'une contamination naturelle de tomates sous serre par le *Potato spindle tuber viroid* aux États-Unis**

En avril 2009, un grand nombre de plants de tomates (*Lycopersicon esculentum*) de cultures commerciales sous serre près de Los Angeles en Californie (US) présentaient des symptômes d'une maladie analogue à un virus. Les plantes atteintes étaient rabougries et présentaient des symptômes foliaires (déformation, chlorose, taches nécrotiques éparses, coloration pourpre), ce qui a entraîné une perte de rendement due à la taille réduite des fruits. La maladie a également été observée dans des serres voisines au printemps de 2010. Des études de laboratoire (RT-PCR, séquençage, inoculation à des plants de tomate cv. 'Moneymaker') ont confirmé la présence du *Potato spindle tuber viroid* (PSTVd - Liste A2 de l'OEPP) dans les plantes malades. Selon les auteurs, il s'agit de la première détection d'une contamination naturelle du PSTVd sur tomate aux États-Unis. La source de cette infection n'est pas connue mais il est possible que le viroïde ait été introduit sur des pommes de terre ou plantes ornementales infectées ou sur des semences de tomate infectées.

**Source:** Ling KS, Sfetcu D (2010) First report of natural infection of greenhouse tomatoes by *Potato spindle tuber viroid* in the United States. *Plant Disease* 94(11), 1376-1376.

Mots clés supplémentaires : signalement détaillé, plantes-hôtes

Codes informatiques: PSTVD00, US

**2011/155 Le *Potato spindle tuber viroid* détecté sur des plantes ornementales sans symptômes en Liguria et Campania (IT)**

En Italie, le *Potato spindle tuber viroid* (*Pospiviroid*, PSTVd - Liste A2 de l'OEPP) a été détecté occasionnellement sur des plantes ornementales ne présentant pas de symptômes en Lazio, Liguria et Puglia (SI OEPP 2008/008, 2009/137). En Liguria, il a aussi été trouvé une fois sur tomate dans une parcelle familiale jouxtant des plantes ornementales infectées (SI OEPP 2009/137). En 2011, l'ONPV d'Italie a signalé la présence du PSTVd sur des échantillons de *Solanum jasminoides* ne présentant pas de symptômes collectés dans 1 lot de matériel de propagation et sur 3 plantes-mères. Ces échantillons infectés avaient tous été collectés sur 1 site de production de la municipalité d'Albenga (province de Savona), région de Liguria. Le PSTVd a aussi été détecté sur 5 *Cestrum* ne présentant pas de symptômes dans une pépinière de la province de Napoli, région de Campania. Dans les deux régions, tout le matériel végétal infecté a été détruit.

La situation du *Potato spindle tuber viroid* en Italie peut être décrite ainsi : **Présent, trouvé occasionnellement sur des plantes ornementales solanacées ne présentant pas de symptômes, signalé une fois sur tomate, sous contrôle officiel.**

Source: ONPV d'Italie (2011-03, 2011-04).

Mots clés supplémentaires : signalement détaillé

Codes informatiques: PSTVD0, IT

**2011/156 Premier signalement du *Chrysanthemum stunt viroid* en Slovénie**

En août 2009, des échantillons de chrysanthème (*Dendranthema x morifolium*) d'une culture sous serre de l'ouest de la Slovénie ont été envoyés pour des analyses au laboratoire. Douze des 200 chrysanthèmes (cv. 'Miral', originaires d'Allemagne) présentaient des symptômes similaires à ceux d'un viroïde (rabougrissement et taches foliaires jaunes). Ces plantes présentant des symptômes étaient réparties de manière aléatoire dans la serre atteinte. Les résultats de l'analyse (PCR, tests biologiques) ont confirmé la présence du *Chrysanthemum stunt viroid* (*Pospiviroid*, CSVd - Liste A2 de l'OEPP). Il s'agit du premier signalement du CSVd en Slovénie.

La situation du *Chrysanthemum stunt viroid* en Slovénie peut être décrite ainsi : **Présent, détecté sur des chrysanthèmes sous serre en 2009.**

Source: Mehle N, Seljak G, Verhoeven JTJ, Jansen CCC, Prezelj N, Ravnikar M (2010) *Chrysanthemum stunt viroid* newly reported in Slovenia. *Plant Pathology* **59**(6), p 1159.

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement

Codes informatiques: CSVd00, SI

**2011/157 Première détection du *Tomato apical stunt viroid* sur tomate aux Pays-Bas**

En mai 2011, le *Tomato apical stunt viroid* (*Pospiviroid*, TASVd - Liste d'Alerte de l'OEPP) a été trouvé pour la première fois sur tomate aux Pays-Bas. La maladie a été détectée dans une serre de production de tomates présentant des dégâts graves sur les plants. L'ONPV des Pays-Bas rappelle que le TASVd a été détecté pour la première fois aux Pays-Bas en 2006 dans un échantillon collecté sur des *Cestrum* ne présentant pas de symptômes pendant une prospection portant sur les pospiviroides des plantes ornementales (SI OEPP

2008/010). Le TASVd a aussi été détecté en 2009 dans 2 échantillons de *Lycianthes* (= *Solanum*) *rantonnetii* et *Streptosolen jamesonii* ne présentant pas de symptômes (Verhoeven *et al.*, 2010). L'origine de ce foyer sur tomate n'est pas claire mais des investigations sont en cours pour déterminer l'origine du matériel de plantation et des semences. Le producteur n'avait pas utilisé la serre pendant l'hiver pour produire des espèces ornementales, et il est peu probable que des Solanaceae d'ornement soient la source de l'infection sur tomate. Une analyse moléculaire des séquences a en revanche montré que les séquences des isolats du TASVd de plantes ornementales et de tomates étaient similaires. Des mesures phytosanitaires sont prises pour empêcher la dissémination du TASVd dans la production de tomates ou de pommes de terre, en attendant les résultats de l'ARP de l'EFSA sur les pospiviroïdes. Une surveillance spécifique des cultures de tomate situées à proximité de la serre contaminée (inspections visuelles) a été menée et aucune contamination n'a été signalée jusqu'à présent. Dans la pépinière contaminée, il a été conseillé au producteur de détruire les plants de tomate infectés et de désinfecter la serre avant la prochaine période de végétation de tomates.

Le statut phytosanitaire du *Tomato apical stunt viroid* aux Pays-Bas est officiellement déclaré ainsi : **Présent, largement répandu sur *Cestrum* et *Solanum jasminoides*, localisé sur *Lycianthes rantonetti*. Foyer isolé en production de tomates. Sous surveillance.**

Source: ONPV des Pays-Bas (2011-06).

Verhoeven JTJ, Botermans M, Jansen CCC, Roenhorst JW (2010) First report of *Tomato apical stunt viroid* in the symptomless hosts *Lycianthes rantonnetii* and *Streptosolen jamesonii* in the Netherlands. *Plant Disease* **94**(6), p 791.

Mots clés supplémentaires : signalement détaillé

Codes informatiques: TASVD0, NL

### **2011/158 Premier signalement du *Tomato apical stunt viroid* sur *Solanum jasminoides* en Italie**

L'ONPV d'Italie a récemment informé le Secrétariat de l'OEPP de la détection du *Tomato apical stunt viroid* (*Pospiviroid*, TASVd - Liste d'Alerte de l'OEPP) sur des *Solanum jasminoides* ne présentant pas de symptômes. Le TASVd a été détecté dans 4 échantillons collectés à partir de 5 lots (1 échantillon par lot) de plants de *S. jasminoides* d'une exploitation agricole de la municipalité d'Albenga (Province de Savona), région de Liguria. Toutes les plantes des lots infectés ont été détruites. Selon le Secrétariat de l'OEPP, il s'agit du premier signalement du TASVd en Italie.

La situation du *Tomato apical stunt viroid* en Italie peut être décrite ainsi : **Transitoire, détecté sur des *Solanum jasminoides* ne présentant pas de symptômes (1 site de production en Liguria); tous les lots contaminés ont été détruits.**

Source: ONPV d'Italie (2011-04).

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement

Codes informatiques: TASVD0, IT



**2011/159 Premier signalement du *Citrus exocortis viroid* sur *Solanum jasminoides* en Autriche**

En septembre 2009, le *Citrus exocortis viroid* (*Pospiviroid*, CEVd) a été détecté sur des *Solanum jasminoides* ne présentant pas de symptômes dans une pépinière commerciale en Oberösterreich, Autriche. Le matériel végétal provenait d'une entreprise de multiplication en Allemagne. Il s'agit du premier signalement du CEVd en Autriche.

**Source:** Gottsberger RA, Suarez-Mahecha B (2010) Detection of *Citrus exocortis viroid* on *Solanum jasminoides* plantlets from an Austrian nursery. *Plant Pathology* **59**(6), p 1159.

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement

Codes informatiques: CEVD00, AT

**2011/160 Rapport de l'OEPP sur les notifications de non-conformité**

Le Secrétariat de l'OEPP a rassemblé les notifications de non-conformité pour 2011 reçues depuis le précédent rapport (SI OEPP 2011/142). Les notifications ont été envoyées via Europhyt pour les pays de l'UE et la Suisse, et directement au Secrétariat de l'OEPP pour la Croatie. Le Secrétariat de l'OEPP a sélectionné les notifications de non-conformité dues à la détection d'organismes nuisibles. Les autres notifications de non-conformité dues à des marchandises interdites, à des certificats non valides ou manquants ne sont pas indiquées. Il faut souligner que ce rapport n'est que partiel car de nombreux pays de l'OEPP n'ont pas encore envoyé leurs notifications. Lorsqu'un envoi a été réexporté et que le pays d'origine n'est pas connu, le pays de réexportation est indiqué entre parenthèses. Un astérisque (\*) indique que le Secrétariat de l'OEPP n'avait pas d'information sur la présence de l'organisme dans le pays concerné.

Organisme nuisible	Envoi	Marchandise	Origine	Destination	nb
<b>Agromyza</b>	<i>Coriandrum sativum</i>	Légumes (feuilles)	Vietnam	Allemagne	1
<b>Agromyza, Thrips</b>	<i>Coriandrum sativum</i>	Légumes (feuilles)	Vietnam	Allemagne	1
<b>Agromyzidae</b>	<i>Apium graveolens</i>	Légumes	Vietnam	Suisse	6
	<i>Apium graveolens, Coriandrum sativum, Mangifera indica, Momordica balsamina, Ocimum basilicum</i>	Légumes	Vietnam	Allemagne	1
	<i>Ocimum americanum</i>	Légumes (feuilles)	Thaïlande	Suisse	2
	<i>Ocimum americanum, Ocimum basilicum</i>	Légumes (feuilles)	Vietnam	Suisse	3
<b>Bemisia</b>	<i>Ocimum</i>	Légumes (feuilles)	Thaïlande	Suisse	1
<b>Bemisia tabaci</b>	<i>Alternanthera</i>	Plantes d'aquarium	Singapour	Royaume-Uni	1
	<i>Alternanthera reineckii</i>	Plantes d'aquarium	Singapour	France	1
	<i>Bacopa</i>	Vég. pour plantation	Singapour	Royaume-Uni	1
	<i>Crossandra infundibuliformis</i>	Boutures	Brésil	Pays-Bas	1
	<i>Dipladenia</i>	Vég. pour plantation	Israël	Pays-Bas	1
	<i>Eryngium foetidum</i>	Légumes (feuilles)	Cambodge	France	1
	<i>Eryngium foetidum</i>	Légumes (feuilles)	Thaïlande	France	5
	<i>Eryngium foetidum</i>	Légumes (feuilles)	Thaïlande	Suisse	2
	<i>Eryngium foetidum</i>	Légumes (feuilles)	Vietnam	France	3
	<i>Hemigraphis colorata</i>	Plantes d'aquarium	Singapour	Royaume-Uni	1
	<i>Hibiscus</i>	Boutures	Côte d'Ivoire	Belgique	2
	<i>Hibiscus</i>	Boutures	Côte d'Ivoire	France	1
	<i>Hibiscus</i>	Vég. pour plantation	États-Unis	Royaume-Uni	1

<b>Organisme nuisible</b>	<b>Envoi</b>	<b>Marchandise</b>	<b>Origine</b>	<b>Destination</b>	<b>nb</b>	
<b>B. tabaci (suite)</b>	<i>Hypericum</i>	Boutures	Éthiopie	Pays-Bas	1	
	<i>Ipomoea</i>	Légumes	Congo, Rép. dém.	France	1	
	<i>Lantana camara</i>	Boutures	Kenya	Espagne	1	
	<i>Lisianthus</i>	Fleurs coupées	Israël	France	1	
	<i>Manihot esculenta</i>	Légumes	Cameroun	France	2	
	<i>Manihot esculenta</i>	Légumes	Congo	France	1	
	<i>Manihot esculenta</i>	Légumes	Congo, Rép. dém.	France	3	
	<i>Murraya koenigii</i>	Légumes (feuilles)	Inde	Irlande	2	
	<i>Ocimum</i>	Légumes (feuilles)	États-Unis	France	1	
	<i>Ocimum basilicum</i>	Légumes (feuilles)	Colombie	Royaume-Uni	1	
	<i>Ocimum basilicum</i>	Légumes (feuilles)	Israël	Irlande	4	
	<i>Ocimum basilicum</i>	Légumes (feuilles)	Israël	Pays-Bas	1	
	<i>Ocimum basilicum</i>	Légumes (feuilles)	Malaisie	Royaume-Uni	1	
	<i>Ocimum basilicum</i>	Légumes (feuilles)	Espagne (îles Canaries)	Royaume-Uni	1	
	<i>Ocimum basilicum</i>	Légumes (feuilles)	Thaïlande	France	1	
	<i>Ocimum basilicum</i>	Légumes (feuilles)	États-Unis	France	1	
	<i>Polygonum odoratum</i>	Légumes (feuilles)	Vietnam	France	1	
	<i>Rorippa aquatica</i>	Plantes d'aquarium	Singapour	France	1	
	<i>Rosa</i>	Fleurs coupées	Zimbabwe	Pays-Bas	2	
	<i>Senecio</i>	Boutures	Danemark	Finlande	1	
	<i>Verbena</i>	Boutures	Israël	Royaume-Uni	1	
	<i>Vinca</i>	Boutures	Costa Rica	Royaume-Uni	1	
	<b>Bemisia tabaci, Liriomyza sativae</b>	<i>Ocimum americanum, Ocimum basilicum</i>	Légumes (feuilles)	Thaïlande	Pays-Bas	1
	<b>Bruchidae</b>	<i>Vigna</i>	Denrées stockées	Australie	Espagne	1
	<b>Clavibacter michiganensis subsp. michiganensis</b>	<i>Lycopersicon esculentum</i>	Semences	Chine	France	2
		<i>Lycopersicon esculentum</i>	Semences	Chine	Italie	1
<i>Lycopersicon esculentum</i>		Semences	Thaïlande	France	1	
<b>Coleoptera</b>	<i>Glycine max</i>	Denrées stockées	(Argentine)	Espagne	1	
	<i>Helianthus annuus</i>	Denrées stockées	Chine	Espagne	1	
	<i>Lippia citrodora</i>	Denrées stockées	Paraguay	Espagne	1	
	<i>Rosa</i>	Vég. pour plantation	États-Unis	Espagne	1	
<b>Diptera</b>	<i>Orchidaceae</i>	Vég. pour plantation	Thaïlande	Espagne	1	
	<i>Phalaenopsis</i>	Vég. pour plantation	Thaïlande	Espagne	1	
<b>Diptera, Hymenoptera</b>	<i>Zingiber officinale</i>	Fruits	Chine	Espagne	1	
<b>Ditylenchus destructor</b>	<i>Solanum tuberosum</i>	Pom. de terre consommation	Turquie	Bulgarie	1	
<b>Elophila</b>	<i>Cabomba</i>	Plantes d'aquarium	Singapour	Royaume-Uni	1	
<b>Globodera pallida, Globodera rostochiensis</b>	<i>Solanum tuberosum</i>	Pom. de terre consommation	Chypre	Italie	1	
<b>Helicotylenchus</b>	<i>Schefflera arboricola</i>	Vég. pour plantation	États-Unis	Belgique	1	
<b>Helicotylenchus, Meloidogyne</b>	<i>Agave</i>	Vég. pour plantation	Costa Rica	Pays-Bas	1	
	<i>Agave</i>	Vég. pour plantation	Costa Rica	Pays-Bas	1	
<b>Helicoverpa</b>	<i>Pisum sativum</i>	Légumes	Kenya	Suède	1	
<b>Helicoverpa armigera</b>	<i>Chrysanthemum morifolium</i>	Vég. pour plantation	Ouganda	Pays-Bas	1	
<b>Helicoverpa armigera (soupçonné)</b>	<i>Apium graveolens</i>	Légumes	Thaïlande	Rép. tchèque	1	
	<i>Apium graveolens</i>	Légumes	Thaïlande	Rép. tchèque	1	
<b>Hemicycliophora</b>	<i>Nepenthes</i>	Vég. pour plantation	Malaisie	Royaume-Uni	1	

<b>Organisme nuisible</b>	<b>Envoi</b>	<b>Marchandise</b>	<b>Origine</b>	<b>Destination</b>	<b>nb</b>	
<b>Hirschmanniella</b>	<i>Cryptocoryne</i>	Plantes d'aquarium	Indonésie	France	1	
	<i>Cryptocoryne beckettii</i> ,	Plantes d'aquarium	Indonésie	France	1	
	<i>Cryptocoryne wendtii</i>					
<b>Lepidoptera</b>	<i>Allium sativum</i>	Légumes	Chine	Espagne	1	
	<i>Prunus persica</i>	Fruits	Bolivie	Espagne	1	
	<i>Psidium guajava</i>	Fruits	Bengladesh	Italie	1	
<b>Leucinodes orbonalis</b>	<i>Solanum aethiopicum</i>	Légumes	Ghana	Allemagne	2	
	<i>Solanum melongena</i>	Légumes	Sri Lanka	Italie	1	
	<i>Solanum melongena</i>	Légumes	Thaïlande	Allemagne	2	
<b>Liriomyza</b>	<i>Annona cherimola</i> , <i>Annona muricata</i> , <i>Apium graveolens</i> , <i>Eugenia</i> , <i>Mangifera indica</i> , <i>Momordica balsamina</i> , <i>Ocimum basilicum</i> , <i>Solanum melongena</i>	Fruits et légumes	Vietnam	Allemagne	1	
	<i>Annona</i> , <i>Ocimum basilicum</i>	Fruits et légumes	Vietnam	Allemagne	1	
	<i>Apium graveolens</i>	Légumes	Vietnam	Rép. tchèque	2	
	<i>Apium graveolens</i> var. <i>dulce</i>	Légumes	Thaïlande	Royaume-Uni	1	
	<i>Apium graveolens</i> , <i>Ocimum basilicum</i>	Légumes	Vietnam	Rép. tchèque	1	
	<i>Artemisia</i> , <i>Citrus</i> , <i>Mentha</i>	Légumes (feuilles)	Vietnam	Rép. tchèque	1	
	<i>Coriandrum sativum</i>	Légumes (feuilles)	Thaïlande	Rép. tchèque	1	
	<i>Coriandrum sativum</i>	Légumes (feuilles)	Vietnam	Suède	1	
	<i>Ocimum basilicum</i>	Légumes (feuilles)	Israël	Rép. tchèque	2	
	<i>Ocimum basilicum</i>	Légumes (feuilles)	Thaïlande	France	12	
	<i>Ocimum basilicum</i>	Légumes (feuilles)	Thaïlande	Royaume-Uni	1	
	<i>Ocimum basilicum</i>	Légumes (feuilles)	Vietnam	Danemark	3	
	<i>Ocimum basilicum</i>	Légumes (feuilles)	Vietnam	France	8	
	<i>Ocimum basilicum</i>	Légumes (feuilles)	Vietnam	Allemagne	2	
	<i>Ocimum basilicum</i>	Légumes (feuilles)	Vietnam	Royaume-Uni	3	
	<b>Liriomyza huidobrensis</b>	<i>Aster</i>	Fleurs coupées	Équateur	Pays-Bas	1
		<i>Aster</i>	Fleurs coupées	Kenya	Pays-Bas	1
		<i>Chrysanthemum</i>	Fleurs coupées	Kenya	Pays-Bas	1
		<i>Eryngium</i>	Fleurs coupées	Kenya	Pays-Bas	2
<i>Gypsophila</i>		Fleurs coupées	Équateur	Pays-Bas	3	
<i>Gypsophila</i>		Fleurs coupées	Kenya	Pays-Bas	3	
<i>Gypsophila paniculata</i>		Fleurs coupées	Équateur	Pays-Bas	1	
<b>Liriomyza sativae</b>	<i>Ocimum americanum</i>	Légumes (feuilles)	Thaïlande	Suède	1	
	<i>Ocimum basilicum</i>	Légumes (feuilles)	Israël	Belgique	1	
	<i>Ocimum basilicum</i>	Légumes (feuilles)	Thaïlande	France	1	
	<i>Ocimum basilicum</i>	Légumes (feuilles)	Vietnam	Danemark	1	
	<i>Ocimum basilicum</i>	Légumes (feuilles)	Vietnam	France	3	
<b>Liriomyza trifolii</b>	<i>Gypsophila</i>	Fleurs coupées	Équateur	Pays-Bas	1	
	<i>Gypsophila</i>	Fleurs coupées	Éthiopie	Pays-Bas	1	
	<i>Ocimum basilicum</i>	Légumes (feuilles)	Thaïlande	Suède	1	
	<i>Ocimum basilicum</i>	Légumes (feuilles)	Vietnam	Suède	1	
	<i>Solidago</i>	Fleurs coupées	Zimbabwe	Pays-Bas	1	
<b>Listronotus bonariensis</b>	<i>Poaceae</i>	Semences	Nouvelle-Zélande	Royaume-Uni	1	
<b>Maruca vitrata</b>	<i>Solanum melongena</i>	Légumes	Bengladesh	Italie	1	
<b>Opogona sacchari</b>	<i>Chrysalidocarpus</i> , <i>Dracaena</i>	Vég. pour plantation	(Pays-Bas)	Autriche	2	
	<i>Ficus microcarpa</i>	Vég. pour plantation	(Pays-Bas)	Autriche	1	
<b>Penicillium</b>	<i>Cucumis melo</i>	Fruits	Brésil	Espagne	2	
<b>Pepino mosaic virus</b>	<i>Lycopersicon esculentum</i>	Légumes	Espagne	Irlande	1	

## OEPP Service d'Information – Ravageurs & Maladies

Organisme nuisible	Envoi	Marchandise	Origine	Destination	nb
<b>Pepino mosaic virus, Clavibacter michiganensis subsp. michiganensis</b>	<i>Lycopersicon esculentum</i>	Semences	Chine	Italie	1
<b>Phytoplasma mali</b>	<i>Malus domestica</i>	Vég. pour plantation	Allemagne	Autriche	1
<b>Potato spindle tuber viroid</b>	<i>Lycopersicon esculentum</i>	Semences	Chine	Italie	1
<b>Pourritures</b>	<i>Vaccinium corymbosum</i>	Fruits	Argentine	Espagne	1
<b>Pratylenchus</b>	<i>Bucida buceras</i>	Vég. pour plantation	États-Unis	Belgique	1
<b>Radopholus</b>	<i>Heliconia</i>	Vég. pour plantation	Thaïlande	Pays-Bas	1
<b>Spodoptera frugiperda</b>	<i>Rosa</i>	Fleurs coupées	Brésil	Pays-Bas	1
<b>Spodoptera littoralis</b>	<i>Eryngium</i>	Fleurs coupées	Zimbabwe	Pays-Bas	1
	<i>Lisianthus</i>	Fleurs coupées	Kenya	Pays-Bas	1
	<i>Rosa</i>	Fleurs coupées	Brésil	Pays-Bas	1
	<i>Rosa</i>	Fleurs coupées	Kenya	Pays-Bas	1
	<i>Rosa</i>	Fleurs coupées	Zambie	Pays-Bas	1
	<i>Rosa</i>	Fleurs coupées	Zambie	Royaume-Uni	1
	<i>Rosa</i>	Fleurs coupées	Zimbabwe	Pays-Bas	30
	<i>Solidago</i>	Fleurs coupées	Zambie	Pays-Bas	1
<b>Spodoptera litura</b>	<i>Alternanthera</i>	Plantes d'aquarium	Singapour	Royaume-Uni	1
	<i>Jatropha, Polyscias</i>	Vég. pour plantation	Sri Lanka	Pays-Bas	1
	<i>Rosa</i>	Fleurs coupées	Inde	Pays-Bas	1
<b>Thripidae</b>	<i>Momordica</i>	Légumes	Rép. dominicaine	Royaume-Uni	7
	<i>Momordica</i>	Légumes	Inde	Royaume-Uni	1
	<i>Momordica</i>	Légumes	Kenya	Royaume-Uni	1
	<i>Momordica</i>	Légumes	Vietnam	Royaume-Uni	1
	<i>Momordica charantia</i>	Légumes	Ghana	Royaume-Uni	1
	<i>Momordica charantia, Solanum melongena</i>	Légumes	Rép. dominicaine	Royaume-Uni	1
	<i>Momordica, Solanum melongena</i>	Légumes	Rép. dominicaine	Royaume-Uni	3
	<i>Ocimum basilicum</i>	Légumes (feuilles)	Israël	Italie	1
	<i>Solanum melongena</i>	Légumes	Rép. dominicaine	Royaume-Uni	4
	<i>Solanum melongena</i>	Légumes	Ghana	Royaume-Uni	4
	<b>Thrips</b>	<i>Momordica charantia</i>	Légumes	Bengladesh	Italie
<b>Thrips palmi</b>	<i>Dendrobium</i>	Fleurs coupées	Singapour	Pays-Bas	1
	<i>Momordica</i>	Légumes	Rép. dominicaine	Royaume-Uni	6
	<i>Momordica</i>	Légumes	Pakistan	Royaume-Uni	1
	<i>Momordica charantia</i>	Légumes	Bengladesh	Suède	1
	<i>Momordica charantia</i>	Légumes	Rép. dominicaine	France	2
	<i>Momordica charantia</i>	Légumes	Rép. dominicaine	Pays-Bas	1
	<i>Momordica charantia</i>	Légumes	Pakistan	Suède	1
	<i>Momordica charantia</i>	Légumes	Sri Lanka	France	1
	<i>Momordica, Solanum melongena</i>	Légumes	Rép. dominicaine	Royaume-Uni	2
	<i>Orchidaceae</i>	Fleurs coupées	Singapour	Autriche	1
	<i>Orchidaceae</i>	Fleurs coupées	Thaïlande	Autriche	10
	<i>Solanum melongena</i>	Légumes	Bengladesh	Suède	1
	<i>Solanum melongena</i>	Légumes	Rép. dominicaine	Pays-Bas	2
	<i>Solanum melongena</i>	Légumes	Rép. dominicaine	Royaume-Uni	1
	<i>Solanum melongena</i>	Légumes	Ghana	Royaume-Uni	2
	<i>Solanum melongena</i>	Légumes	Inde	Royaume-Uni	1
	<i>Solanum melongena</i>	Légumes	Surinam	Pays-Bas	9
<b>Thysanoptera</b>	<i>Dendrobium</i>	Fleurs coupées	Thaïlande	Suisse	2

Organisme nuisible	Envoi	Marchandise	Origine	Destination	nb
<b>Thysanoptera (suite)</b>	<i>Momordica</i>	Légumes	Inde	Suisse	1
	<i>Momordica</i>	Légumes	Pakistan	Suisse	2
	<i>Momordica</i>	Légumes	Vietnam	Suisse	4
	<i>Momordica balsamina</i>	Légumes	Rép. dominicaine	Suisse	1
	<i>Momordica balsamina</i>	Légumes	Vietnam	France	1
	<i>Momordica charantia</i>	Légumes	Rép. dominicaine	France	5
	<i>Momordica charantia</i>	Légumes	Rép. dominicaine	Suisse	2
	<i>Momordica charantia</i>	Légumes	Pakistan	Suisse	1
	<i>Momordica charantia</i>	Légumes	Thaïlande	France	1
	<i>Momordica charantia</i>	Légumes	Thaïlande	Suisse	1
	<i>Momordica charantia</i>	Légumes	Vietnam	Suisse	1
	Orchidaceae	Fleurs coupées	Thaïlande	Suisse	3
	<i>Solanum melongena</i>	Légumes	Rép. dominicaine	France	7
	<i>Solanum melongena</i>	Légumes	Rép. dominicaine	Suisse	2
<i>Solanum melongena</i>	Légumes	Inde	Suisse	1	
<i>Solanum melongena</i>	Légumes	Thaïlande	France	1	

<b><i>Trialeurodes vaporariorum</i></b>	<i>Rosa</i>	Fleurs coupées	Afrique du sud	Irlande	1
<b><i>Tuta absoluta</i></b>	<i>Lycopersicon esculentum</i>	Légumes	Maroc	Espagne	2
<b><i>Xanthomonas</i></b>	<i>Citrus</i>	Fruits	Bengladesh	Royaume-Uni	1
<b><i>Xanthomonas axonopodis</i> pv. <i>citri</i></b>	<i>Citrus aurantifolia</i>	Fruits	Bengladesh	Royaume-Uni	1
<b><i>Xanthomonas axonopodis</i> pv. <i>vesicatoria</i></b>	<i>Capsicum annuum</i>	Semences	Chine	Italie	1
<b><i>Xanthomonas fragariae</i></b>	<i>Fimbristylis</i>	Vég. pour plantation	Espagne	France	1

• Mouches des fruits

Organisme nuisible	Envoi	Origine	Destination	nb
<b><i>Anastrepha</i></b>	<i>Mangifera</i>	Jamaïque	Royaume-Uni	1
	<i>Mangifera indica</i>	Pérou	France	1
	<i>Mangifera indica</i>	Pérou	Pays-Bas	2
<b><i>Bactrocera</i></b>	<i>Mangifera indica</i>	Cameroun	France	1
	<i>Mangifera indica</i>	Congo	France	1
	<i>Psidium guajava</i>	Thaïlande	France	3
	<i>Syzygium samarangense</i>	Thaïlande	Rép. tchèque	1
	<i>Syzygium samarangense</i>	Thaïlande	France	1
<b><i>Bactrocera cucurbitae</i></b>	<i>Momordica balsamina</i>	Vietnam	France	1
	<i>Vigna umbellata</i>	Thaïlande	Pays-Bas	1
<b><i>Bactrocera dorsalis</i></b>	<i>Annona squamosa</i>	Vietnam	France	3
	<i>Mangifera indica</i>	Vietnam	France	1
<b><i>Bactrocera invadens</i></b>	<i>Mangifera indica</i>	Cameroun	Suisse	1
<b><i>Bactrocera latifrons</i></b>	<i>Capsicum annuum</i>	Thaïlande	France	4
<b><i>Ceratitis capitata</i></b>	<i>Mangifera indica</i>	Brésil	France	4
	<i>Psidium guajava</i>	Egypte	France	1
<b><i>Ceratitis cosyra</i></b>	<i>Mangifera indica</i>	Madagascar	France	2
	<i>Mangifera indica</i>	Mali	France	1
<b>Tephritidae (non européens)</b>	<i>Capsicum</i>	Vietnam	France	1

Organisme nuisible	Envoi	Origine	Destination	nb
Tephritidae (non européens)	<i>Capsicum annum</i>	Thaïlande	France	7
	<i>Capsicum annum</i>	Vietnam	France	3
	<i>Capsicum frutescens</i>	Thaïlande	France	1
	<i>Mangifera</i>	Ghana	Pays-Bas	1
	<i>Mangifera</i>	Guinée	Espagne	1
	<i>Mangifera</i>	Jamaïque	Royaume-Uni	1
	<i>Mangifera</i>	Philippines	Royaume-Uni	1
	<i>Mangifera indica</i>	Congo	France	1
	<i>Mangifera indica</i>	Rép. dominicaine	France	2
	<i>Mangifera indica</i>	Pérou	France	1
	<i>Mangifera indica</i>	Pérou	Allemagne	1
	<i>Mangifera indica</i>	Thaïlande	France	1
	<i>Mangifera indica</i>	Thaïlande	Suisse	1
	<i>Mangifera indica</i>	Vietnam	France	2
	<i>Passiflora</i>	Maurice	Suisse	1
	<i>Psidium guajava</i>	Inde	Suisse	1
	<i>Psidium guajava</i>	Pakistan	Espagne	1
	<i>Psidium guajava</i>	Thaïlande	France	3
	<i>Psidium guajava</i>	Thaïlande	Suisse	1
	<i>Psidium guajava</i>	Thaïlande	Royaume-Uni	2
	<i>Solanum melongena</i>	Rép. dominicaine	Royaume-Uni	1
	<i>Solanum melongena</i>	Uganda	Royaume-Uni	1
	<i>Syzygium samarangense</i>	Thaïlande	France	5
	<i>Syzygium samarangense</i>	Thaïlande	Suisse	2
	<i>Syzygium samarangense</i>	Vietnam	Suisse	2
	<i>Ziziphus mauritiana</i>	Thaïlande	France	1
	Tephritidae (non européens), <i>Diaphania indica</i> , Thripidae	<i>Momordica</i>	Ghana	Allemagne

• Bois

Organisme nuisible	Envoi	Marchandise	Origine	Destination	nb
<i>Aphelenchoides</i> , <i>Bursaphelenchus</i>	Coniferae	Bois et écorce	Portugal	Allemagne	6
<i>Aphelenchoides</i> , <i>Bursaphelenchus fungivorus</i>	Coniferae	Bois et écorce	Portugal	Allemagne	1
<i>Apriona germarii</i>	Non spécifié	Bois d'emballage (caisse)	Chine	Pays-Bas	1
Bostrichidae	Non spécifié	Bois d'emballage	Chine	Allemagne	1
	Non spécifié	Bois d'emballage (caisse)	Chine	Allemagne	1
	Non spécifié	Bois d'emballage	Inde	Allemagne	1
	Non spécifié	Bois d'emballage (caisse)	Inde	Allemagne	1
	Non spécifié	Bois d'emballage (palette)	Malaisie	Allemagne	1
	Non spécifié	Bois d'emballage (caisse)	Pakistan	Allemagne	1
<i>Bursaphelenchus</i>	Coniferae	Bois et écorce	Portugal	Allemagne	5
<i>Bursaphelenchus fungivorus</i>	Coniferae	Bois et écorce	Portugal	Allemagne	5
<i>Bursaphelenchus mucronatus</i>	Non spécifié	Bois d'emballage	Turquie	Allemagne	1
Cerambycidae	<i>Entandrophragma cylindricum</i>	Bois et écorce	Congo	Espagne	3
	Fabaceae	Bois et écorce	Rép. centrafricaine	Espagne	1
Cerambycidae, trous de vers	Non spécifié	Bois d'emballage	Chine	Allemagne	2
<i>Heterobostrychus</i>	Non spécifié	Bois d'emballage (caisse)	Philippines	Allemagne	1

Organisme nuisible	Envoi	Marchandise	Origine	Destination	nb
<b>Lyctus</b>	Non spécifié	Bois d'emballage (caisse)	Rép. de Corée	Allemagne	1
<b>Platypodidae, Scolytidae</b>	<i>Aucoumea klaineana</i>	Bois et écorce	Congo	Espagne	1
	<i>Aucoumea klaineana</i>	Bois et écorce	Guinée équatoriale	Espagne	1
	<i>Entandrophragma cylindricum</i>	Bois et écorce	Cameroun	Espagne	1
	<i>Guarea cedrata</i>	Bois et écorce	Rép. centrafricaine	Espagne	1
<b>Scolytidae</b>	<i>Copaifera salikounda</i>	Bois et écorce	Congo	Espagne	1
	<i>Entandrophragma cylindricum</i>	Bois et écorce	Cameroun	Espagne	1
	<i>Entandrophragma cylindricum</i>	Bois et écorce	Rép. centrafricaine	Espagne	4
	<i>Entandrophragma cylindricum</i>	Bois et écorce	Congo	Espagne	1
	<i>Entandrophragma cylindricum, Entandrophragma utile, Guarea cedrata</i>	Bois et écorce	Rép. centrafricaine	Espagne	1
	Fabaceae	Bois et écorce	Cameroun	Espagne	1
<b>Sinoxylon</b>	Non spécifié	Bois d'emballage	Inde	Allemagne	2
	Non spécifié	Bois d'emballage (caisse)	Inde	Allemagne	3
	Non spécifié	Bois d'emballage (palette)	Inde	Allemagne	3
	Non spécifié	Objet en bois	Inde	Allemagne	1
	Non spécifié	Objet en bois	Indonésie	Allemagne	1
	Non spécifié	Bois d'emballage (palette)	Malaisie	Allemagne	3
<b>Sinoxylon (soupçonné)</b>	Non spécifié	Bois d'emballage (palette)	Turquie	Allemagne	1
<b>Tenebrionidae</b>	<i>Juglans</i>	Bois et écorce	USA	Espagne	1

Source: Secrétariat de l'OEPP, 2011-07.

## 2011/161 Norvège : initiatives nationales sur le Code de conduite

Les réponses fournies pour la Norvège au questionnaire sur la mise en œuvre du Code de conduite Conseil de l'Europe/OEPP sur l'horticulture et les plantes exotiques envahissantes dans les pays européens et méditerranéens sont résumées ci-dessous. Les conclusions générales du questionnaire sont présentées dans le SI OEPP 2011/144.

**Stade et étendue de la mise en œuvre:** En cours au niveau national. Le Code de conduite norvégien sera disponible sous forme électronique et mis en œuvre à la fin de 2011.

**Partenaires associés:** Le Code de conduite norvégien a été élaboré par les représentants du secteur horticole et les syndicats du secteur de l'environnement. FAGUS, une ONG active dans le domaine de l'environnement, a coordonné le projet. Le Ministère de l'environnement a accordé un soutien financier, ainsi qu'un soutien technique national et régional. Des experts norvégiens sur les plantes exotiques envahissantes de différentes universités, jardins botaniques et réseaux de recherche ont également participé.

**Cible du Code de conduite norvégien :** Sont visés les producteurs, importateurs et revendeurs de plantes, les arboristes, les gestionnaires d'espaces publics et privés (y compris de cimetières) et les propriétaires de jardins privés.

**Financement de l'initiative:** Le programme est financé à parts égales par le Directorate norvégien pour la gestion de la nature (75 000 Nkr en 2010) et les organisations de pépiniéristes impliquées.

**Recours à la législation:** Le Code de conduite est lié à la Loi norvégienne sur la diversité de la nature, dont le chapitre IV concerne les organismes exotiques et impose que les importations et lâchers d'organismes exotiques n'aient pas d'effets négatifs sur la diversité biologique. Un permis est nécessaire pour importer ou relâcher un organisme exotique, et le demandeur doit fournir les preuves qu'il ne présente pas de risque. Ce chapitre n'est pas encore entré en vigueur.

**Critères d'élaboration de listes de plantes exotiques envahissantes :** Le Code de conduite ne contient pas de liste de plantes exotiques envahissantes mais fait référence à la loi sur la biodiversité, qui contient une 'liste noire norvégienne' basée sur des évaluations du risque. Sur les 1700 plantes exotiques listées, 17 ont fait l'objet d'une analyse de risque et sont jugées présenter un risque important pour la biodiversité.

### **Principales exigences du Code:**

- éviter d'utiliser des plantes exotiques qui sont ou pourraient devenir envahissantes;
- connaître les caractères qui rendent une plante envahissantes;
- savoir quelles sont les espèces envahissantes dans sa propre région et être informé de la législation sur les plantes exotiques;
- faire attention lors de l'utilisation et l'élimination des plantes.

**Recours à des incitations ou des sanctions:** Aucune incitation ou sanction n'est prévue dans le cadre du Code de conduite, mais la Loi norvégienne sur la diversité de la nature prévoit des sanctions.

**Révision ou mise à jour du Code de conduite:** Pas encore prévue. Une nouvelle liste noire officielle pour la Norvège reposant sur des critères quantitatifs sera élaborée l'année prochaine, et le Code de conduite norvégien pourrait ensuite être révisé.



**Prévention de la dissémination des plantes exotiques envahissantes:** FAGUS et le Directeur norvégien pour la gestion de la nature ont préparé des fiches d'information sur les risques présentés par les déchets verts et les milieux de culture.

**Activités de communication:** Le Code de conduite norvégien sera publié sur le site web du Directeur norvégien pour la gestion de la nature et sera présenté à une réunion rassemblant toutes les autorités régionales responsables de la nature en Norvège.

**Suivi de la mise en œuvre du Code de conduite:** Le suivi de la mise en œuvre du Code de conduite n'est pas prévu. Le suivi de la présence et de la dissémination des espèces visées par le Code de conduite a été prévu. Un projet qui encourage le public à signaler la présence d'espèces de la liste noire le long des routes, ainsi que de nouvelles plantes exotiques envahissantes émergentes, a été lancé.

**Source:** Site web du Directeur norvégien pour la gestion de la nature, [www.dirnat.no](http://www.dirnat.no)

FAGUS [www.fagus.no](http://www.fagus.no)

Le Centre d'information norvégien sur la biodiversité  
<http://www.biodiversity.no/frontpage.aspx?m=23> pour accéder à la base de données sur les espèces exotiques  
<http://www.artsdatabanken.no/artArticle.aspx?m=172&amid=2581> (cliquer sur on 'Last ned Svartelista i sin helhet' pour télécharger l'intégralité de la liste noire)

Information from the Government and the Ministries, Act of 19 June 2009 No. 100 Relating to the Management of Biological, Geological and Landscape Diversity (Nature Diversity Act)  
<http://www.regjeringen.no/en/doc/Laws/Acts/nature-diversity-act.html?id=570549>

Contacts:

Eva Dybwad Alstad, Directeur norvégien de la gestion de la nature, E-mail: [eva-dybwad.alstad@dirnat.no](mailto:eva-dybwad.alstad@dirnat.no)

Hege Abrahamsen, FAGUS, E-mail: [post@fagus.no](mailto:post@fagus.no)

Mots clés supplémentaires : plantes exotiques envahissantes, Code de conduite

Codes informatiques: NO

## **2011/162 Pologne : initiatives nationales sur le Code de conduite**

Les réponses fournies pour la Pologne au questionnaire sur la mise en œuvre du Code de conduite Conseil de l'Europe/OEPP sur l'horticulture et les plantes exotiques envahissantes dans les pays européens et méditerranéens sont résumées ci-dessous. Les conclusions générales du questionnaire sont présentées dans le SI OEPP 2011/144.

La Pologne a été l'un des premiers pays à traduire le Code de conduite en 2010. Le Code de conduite polonais est l'un des documents qui ont été utilisés par le Directeur général pour la protection de l'environnement afin d'élaborer une loi imposant des restrictions sur l'importation, la possession et la commercialisation d'espèces exotiques envahissantes, y compris de plantes. Cette loi entrera en vigueur en 2011. La mise en œuvre du Code de conduite ne fait pas l'objet d'un projet spécifique, mais le code fera certainement partie de la stratégie polonaise sur les espèces exotiques envahissantes. Cette stratégie a été

élaborée en 2010 mais sa mise en œuvre a été retardée en raison des activités actuellement en cours au niveau de l'UE.

**Stade et étendue de la mise en œuvre:** La mise en œuvre de la stratégie polonaise sur les espèces exotiques envahissantes (incluant le Code de conduite) dépend des activités en cours au niveau de l'UE sur les espèces envahissantes. Le Code de conduite a été traduit et a fait l'objet d'une promotion.

**Partenaires associés:** Le Code de conduite a été traduit par le Directorate général pour la protection de l'environnement. Il a ensuite fait l'objet d'une promotion par l'Institut de conservation de la nature (Académie des sciences de Pologne) en particulier auprès de l'association polonaise des paysagistes (Zieleń Polska).

**Cible du Code de conduite polonais:** Le Code de conduite est destiné à toutes les parties concernées par les plantes exotiques envahissantes.

**Financement de l'initiative:** La traduction a été financée par le Directorate général pour la protection de l'environnement.

**Recours à la législation:** Le Code de conduite doit être utilisé en conjonction avec la liste des plantes exotiques envahissantes interdites.

**Critères d'élaboration de listes de plantes exotiques envahissantes :** Il n'existe pas de système standardisé d'évaluation du risque pour déterminer les espèces devant être listées dans la nouvelle loi polonaise qui limite l'importation, la possession et le commerce des plantes exotiques envahissantes. Les espèces sont choisies à partir d'informations sur leur comportement envahissant dans d'autres pays (données fournies par l'OEPP, DAISIE, NOBANIS, ISSG, etc.). La loi vise des espèces qui sont absentes ou ont une répartition limitée en Pologne, et qui sont jugées envahissantes dans d'autres pays. Ces espèces sont: *Ailanthus altissima* (Simaroubaceae, Liste OEPP de PEE), *Crassula helmsii* (Crassulaceae, Liste A2 de l'OEPP), *Elodea nuttallii* (Hydrocharitaceae, Liste OEPP de PEE), *Fallopia japonica*, *F. sachalinensis* et *F. x bohémica* (Polygonaceae, Liste OEPP de PEE), *Heraclium mantegazzianum* (Apiaceae, Liste OEPP de PEE), *H. sosnowskyi* (Apiaceae, Liste A2 de l'OEPP), *Lysichiton americanus* (Araceae, Liste OEPP de PEE), *Spartina anglica* (Poaceae) et *Ulex europaeus* (Fabaceae). Les espèces qui sont très envahissantes mais déjà largement répandues en Pologne ne sont pas couvertes.

**Principales exigences du Code:** Conformément à la future réglementation, toute personne souhaitant importer, acquérir ou commercialiser des espèces exotiques envahissantes devra obtenir une autorisation.

**Recours à des incitations ou des sanctions:** N'est pas envisagé pour le moment.

**Révision ou mise à jour du Code de conduite:** Toute donnée de l'OEPP ou du Conseil de l'Europe sera prise en compte.

**Prévention de la dissémination des plantes exotiques envahissantes:** Des initiatives locales de lutte contre des plantes exotiques envahissantes sont en cours ou prévues. Elles comprennent une sensibilisation aux méthodes permettant de limiter la dissémination de ces espèces.

**Activités de communication:** Le Code de conduite a attiré l'attention des médias lorsqu'il a été traduit, mais cet intérêt s'est rapidement dissipé. Des informations sur les plantes

exotiques envahissantes sont disponibles sur le portail Internet 'Espèces exotiques en Pologne'.

**Suivi de la mise en œuvre du Code de conduite:** Aucun suivi du Code de conduite n'est prévu. Le suivi des plantes exotiques envahissantes est prévu dans le cadre de Natura 2000.

**Source:** Version polonaise du Code de conduite, traduite par le Directeur général pour la protection de l'environnement  
[http://www.gdos.gov.pl/files/OP/Kodeks\\_postepowania-ogrodnictwo\\_rosliny\\_inwazyjne.pdf](http://www.gdos.gov.pl/files/OP/Kodeks_postepowania-ogrodnictwo_rosliny_inwazyjne.pdf)

Portail sur les espèces exotiques en Pologne [www.iop.krakow.pl/ias](http://www.iop.krakow.pl/ias)

Contact: Wojciech Solarz, Institut de conservation de la nature, Académie des sciences de Pologne, E-mail: [solarz@iop.krakow.pl](mailto:solarz@iop.krakow.pl)

**Mots clés supplémentaires :** plantes exotiques envahissantes, Code de conduite

**Codes informatiques:** AILAL, CSBHE, ELDNU, HERMZ, HERZO, LYSAM, POLCU, REYBO, REYSA, SPTAN, ULEEU, PL

### **2011/163 Slovaquie : initiatives nationales sur le Code de conduite**

Les réponses fournies pour la Slovaquie au questionnaire sur la mise en œuvre du Code de conduite Conseil de l'Europe/OEPP sur l'horticulture et les plantes exotiques envahissantes dans les pays européens et méditerranéens sont résumées ci-dessous. Les conclusions générales du questionnaire sont présentées dans le SI OEPP 2011/144.

La mise en œuvre du Code de conduite est pour le moment à un stade très précoce en Slovaquie. Les premiers efforts consisteront à identifier les partenaires de cette initiative et à recruter les personnes qui se consacreront exclusivement à cette tâche.

**Source:** Contact: Ema Gojdicova, State Nature Conservancy, E-mail: [ema.gojdicova@soprs.sk](mailto:ema.gojdicova@soprs.sk)

**Mots clés supplémentaires :** plantes exotiques envahissantes, Code de conduite

**Codes informatiques:** SK

### **2011/164 Slovénie : initiatives nationales sur le Code de conduite**

Les réponses fournies pour la Slovénie au questionnaire sur la mise en œuvre du Code de conduite Conseil de l'Europe/OEPP sur l'horticulture et les plantes exotiques envahissantes dans les pays européens et méditerranéens sont résumées ci-dessous. Les conclusions générales du questionnaire sont présentées dans le SI OEPP 2011/144.

Le Code de conduite a été traduit en slovène par le Ministère de l'environnement et de la planification territoriale, et diffusé dans le secteur horticole. Un atelier a été organisé pour faire la promotion du Code de conduite slovène et d'autres actions de communication sont prévues. Le Code a aussi été présenté pendant un atelier consacré à la gestion des espaces publics municipaux.

**Source:** Ministère de l'environnement et de la planification territoriale, Code de conduite sur l'horticulture et les plantes exotiques envahissantes en slovène:

[http://www.mop.gov.si/fileadmin/mop.gov.si/pageuploads/dokumenti/kodeks\\_ravn  
anja\\_v\\_hortikulturi.pdf](http://www.mop.gov.si/fileadmin/mop.gov.si/pageuploads/dokumenti/kodeks_ravn<br/>anja_v_hortikulturi.pdf)

Contacts: Branka Tavzes, Ministère de l'environnement et de la planification territoriale, E-mail: [branka.tavzes@gov.si](mailto:branka.tavzes@gov.si)

Peter Skoberne, Ministère de l'environnement et de la planification territoriale, E-mail: [peter.skoberne@gov.si](mailto:peter.skoberne@gov.si)

Mots clés supplémentaires : plantes exotiques envahissantes, Code de conduite

Codes informatiques: SI

## **2011/165 Espagne: initiatives nationales sur le Code de conduite**

Les réponses fournies pour l'Espagne au questionnaire sur la mise en œuvre du Code de conduite Conseil de l'Europe/OEPP sur l'horticulture et les plantes exotiques envahissantes dans les pays européens et méditerranéens sont résumées ci-dessous. Les conclusions générales du questionnaire sont présentées dans le SI OEPP 2011/144.

Le Code de conduite européen sur l'horticulture et les plantes exotiques envahissantes a été traduit en espagnol par le Ministère de l'environnement et des affaires maritimes et rurales en 2009. Ce Code a été diffusé auprès du secteur horticole dans certaines régions.

**Stade et étendue de la mise en œuvre:** En cours au niveau national.

**Partenaires associés:** Les principaux partenaires seront les associations de pépiniéristes.

**Cible du Code de conduite espagnol:** Producteurs, importateurs et revendeurs de plantes, municipalités et probablement autorités responsables du réseau routier.

**Financement de l'initiative:** À déterminer.

**Recours à la législation:** Le Code de conduite sera mis en œuvre par la Loi 42/2007 du 13 décembre sur le patrimoine naturel et la biodiversité, dont l'article 61 prévoit la création d'un catalogue de plantes exotiques envahissantes pour l'Espagne. Ce catalogue espagnol est en cours d'élaboration et entrera en vigueur en 2012 par décret royal.

**Critères d'élaboration de listes de plantes exotiques envahissantes :** À déterminer.

**Principales exigences du Code:** À déterminer. L'exigence principale sera de proposer des espèces alternatives et donner des indications sur le comportement envahissant d'une espèce.

**Recours à des incitations ou des sanctions:** À déterminer.

**Révision ou mise à jour du Code de conduite:** À déterminer.

**Prévention de la dissémination des plantes exotiques envahissantes:** À déterminer.

**Activités de communication:** À déterminer. Aux Iles Canaries, le Code de conduite est utilisé par les professeurs de la faculté de biologie de l'université dans des cours sur la

conservation des végétaux et l'impact des plantes exotiques envahissantes. Il est également utilisé par l'école d'agronomie dans des cours sur la flore ornementale.

**Suivi de la mise en œuvre du Code de conduite:** N'est pas prévue.

**Source:** Contact: Isabel Lorenzo, Ministère de l'environnement et des affaires maritimes et rurales, E-mail: [at\\_tragsatec\\_21@marm.es](mailto:at_tragsatec_21@marm.es)

**Mots clés supplémentaires :** plantes exotiques envahissantes, Code de conduite

**Codes informatiques:** ES

### 2011/166 Pays-Bas : initiatives nationales sur le Code de conduite

Les réponses fournies pour les Pays-Bas au questionnaire sur la mise en œuvre du Code de conduite Conseil de l'Europe/OEPP sur l'horticulture et les plantes exotiques envahissantes dans les pays européens et méditerranéens sont résumées ci-dessous. Les conclusions générales du questionnaire sont présentées dans le SI OEPP 2011/144.

Après 3 ans de négociation, un Code de conduite sur les plantes aquatiques a été signé aux Pays-Bas en février 2010.

**Stade et étendue de la mise en œuvre:** Actuellement mis en œuvre au niveau national.

**Partenaires associés:** Les signataires du Code de conduite représentent les secteurs public et privé : autorités responsables de la gestion publique (en particulier des plans d'eau), Ministère de l'agriculture, de la nature et de la sécurité des aliments, et toute partie ayant un intérêt économique dans la vente des plantes aquatiques (y compris des organisations représentant les producteurs, les importateurs, les revendeurs et les jardinerie).

**Principales exigences du Code:** Les signataires du Code de conduite doivent arrêter la vente des 6 espèces suivantes, jugées envahissantes aux Pays-Bas : *Crassula helmsii* (Crassulaceae, Liste A2 de l'OEPP), *Hydrilla verticillata* (Hydrocharitaceae, Liste d'Alerte de l'OEPP), *Hydrocotyle ranunculoides* (Apiaceae, Liste A2 de l'OEPP - interdite depuis 2010 aux Pays-Bas), *Ludwigia grandiflora* et *L. peploides* (Onagraceae, Liste OEPP de PEE) et *Myriophyllum aquaticum* (Haloragaceae, Liste OEPP de PEE).

Sept autres espèces seront en vente seulement accompagnées de recommandations pour leur utilisation et leur destruction. Il s'agit de: *Azolla* spp. (Salviniaceae), *Cabomba caroliniana* (Cabombaceae, Liste OEPP de PEE), *Egeria densa* (Hydrocharitaceae, Liste OEPP de PEE), *Eichhornia crassipes* (Pontederiaceae, Liste A2 de l'OEPP), *Myriophyllum heterophyllum* (Haloragaceae, Liste d'Alerte de l'OEPP), *Pistia stratiotes* (Araceae, Liste d'Alerte de l'OEPP) et *Salvinia molesta* (Salviniaceae, Liste d'Alerte de l'OEPP).

**Activités de communication:** La mise en œuvre du Code de conduite comprend une campagne de communication et plusieurs documents sont destinés à une large audience. Une brochure pour le grand public donnant des informations sur l'utilisation des plantes sera disponible dans les jardinerie et les animaleries vendant des plantes aquatiques. Elle peut aussi être téléchargée sur le site web du service néerlandais de la protection des végétaux. Une brochure similaire visant à sensibiliser les gestionnaires du territoire

comporte un guide pratique pour faciliter l'identification des 20 plantes exotiques aquatiques les plus envahissantes par le personnel de terrain.

**Suivi de la mise en œuvre du Code de conduite:** Le service néerlandais de la protection des végétaux assurera un suivi du respect du Code de conduite et des effets de la campagne de communication.

**Source:** Service néerlandais de la protection des végétaux:  
[www.minlnv.nl/invasievewaterplanten](http://www.minlnv.nl/invasievewaterplanten) (uniquement en néerlandais pour le moment)

Contact: Johan van Valkenburg, Service néerlandais de la protection des végétaux,  
E-mail: [J.L.C.H.van.valkenburg@minlnv.nl](mailto:J.L.C.H.van.valkenburg@minlnv.nl)

Mots clés supplémentaires : plantes exotiques envahissantes, Code de conduite

Codes informatiques: AZOSS, CABCA, CSBHE, EICCR, ELDD, HYDRA, HYLLI, LUDUR, LUDPE, MYPHE, MYPBR, PIIST, SAVMO, NL

### **2011/167 Royaume-Uni : initiatives nationales sur le Code de conduite**

Les réponses fournies pour le Royaume-Uni au questionnaire sur la mise en œuvre du Code de conduite Conseil de l'Europe/OEPP sur l'horticulture et les plantes exotiques envahissantes dans les pays européens et méditerranéens sont résumées ci-dessous. Les conclusions générales du questionnaire sont présentées dans le SI OEPP 2011/144.

DEFRA a élaboré en 2005 un Code de bonnes pratiques horticoles pour l'Angleterre et le Pays de Galles, et un autre pour l'Écosse.

**Stade et étendue de la mise en œuvre:** Le Code de bonnes pratiques horticoles pour l'Angleterre et le Pays de Galles a été mis à jour et republié en avril 2011 pour prendre en compte le Code de conduite européen et faire des recommandations supplémentaires. Le Code de bonnes pratiques horticoles pour l'Écosse est en cours de révision. L'initiative 'be plant wise' met en œuvre ces Codes de bonnes pratiques.

**Partenaires associés:** Le Code de bonnes pratiques horticoles a été élaboré par DEFRA. Un groupe de travail sur les médias et la communication a été créé pour discuter du format et du contenu de la version mise à jour. Il comprend des organisations de pépiniéristes (par ex. 'Horticultural Trade Association', 'Ornamental and Aquatic Trade Association'), des ONG (par ex. 'Plantlife') et des agences gouvernementales.

**Cible du Code de conduite:** Le Code vise les personnes impliquées dans l'horticulture, le jardinage et les activités impliquant l'utilisation de plantes.

**Financement de l'initiative:** Pas d'information fournie.

**Recours à la législation:** L'utilisation du Code est liée à l'Annexe 9 du 'Wildlife and Countryside Act', 1981.

**Critères d'élaboration de listes de plantes exotiques envahissantes :** Le Code de pratiques horticoles s'applique aux quelques 50 espèces de plantes listées à l'Annexe 9 du 'Wildlife and Countryside Act', 1981. Cette liste a été récemment révisée.

**Principales exigences du Code:**

- Éliminer les déchets végétaux de manière responsable;
- Connaître précisément ce que l'on cultive et achète;
- Prendre conseil sur les meilleures techniques de lutte;
- Lutter contre les plantes envahissantes non native de manière sûre;
- Etre conscient de la législation en vigueur;
- Connaître ce que l'on fournit ou vend;
- Étiqueter les plantes clairement et précisément;
- Fournir des substituts aux espèces envahissantes;
- Donner des conseils sur la destruction;
- Etre attentif aux organismes nuisibles contaminants des plantes et du sol.

**Recours à des incitations ou des sanctions:** Il est prévu que les parties prenantes facilitent la diffusion du Code, donnant ainsi une image positive de ceux qui l'adoptent. Le respect du Code est désormais une exigence des normes d'achat du gouvernement. Des schémas de certification privés sont envisagés et des schémas locaux (au niveau des comtés) sont en place, dirigés par l'ONG 'Wildlife Trusts'.

**Révision ou mise à jour du Code de conduite:** La liste d'espèces est révisée périodiquement par des amendements à l'Annexe 9 du 'Wildlife and Countryside Act', 1981.

**Prévention de la dissémination des plantes exotiques envahissantes:** Des documents ont également été élaborés, tels que le Code de bonnes pratiques pour la renouée du Japon ou le Code de bonnes pratiques pour empêcher la dissémination des vers plats non indigènes.

**Activités de communication:** Le site web de la campagne 'be plant wise' présente des vidéos sur les bonnes pratiques.

**Suivi de la mise en œuvre du Code de conduite:** Aucun suivi formel n'est en place, mais les parties intéressées seront interrogées sur les actions entreprises. Le site web du Secrétariat aux espèces non-natives du Royaume-Uni donne aussi la répartition des plantes exotiques envahissantes.

**Source:** DEFRA, Horticultural Codes of practice:  
<https://secure.fera.defra.gov.uk/nonnativespecies/index.cfm?pageid=299>

Initiative 'Be plant wise':  
<http://beplantwise.direct.gov.uk/index.html>

Secrétariat aux espèces non-natives du Royaume-Uni:  
<https://secure.fera.defra.gov.uk/nonnativespecies/home/index.cfm>

Contacts:  
Nicolas Turner, DEFRA, E-mail: [nicolas.turner@defra.gsi.gov.uk](mailto:nicolas.turner@defra.gsi.gov.uk)

Sophie Thomas, Plantlife International, E-mail: [sophie.thomas@plantlife.org.uk](mailto:sophie.thomas@plantlife.org.uk)

Mots clés supplémentaires : plantes exotiques envahissantes, Code de conduite

Codes informatiques: GB